

CALENDRIER ACADÉMIQUE 2019-2020

(approuvé par le Conseil académique du 22 janvier 2018)

1^{er} quadrimestre

- Samedi 14 septembre : **Début du 1^{er} quadrimestre**
- Lundi 16 septembre : Début des cours du 1^{er} quadrimestre
- *Vendredi 27 septembre : Fête de la Communauté française*
- *Vendredi 1^{er} novembre : Toussaint*
- *Lundi 11 novembre : Armistice*
- Samedi 21 décembre : Fin des cours du 1^{er} quadrimestre
- *Mercredi 25 décembre : Jour de Noël*
- *Mercredi 1^{er} janvier : Jour de l'an*
- Samedi 4 janvier : Début de la 1^{ère} session d'examens (partie intégrante du 1^{er} quadrimestre)
- Samedi 25 janvier : Fin de la 1^{ère} session d'examens
- Vendredi 31 janvier (au plus tard) : Fin des délibérations

3^{ème} quadrimestre

- Mercredi 1^{er} juillet : Début du 3^{ème} quadrimestre
- *Mardi 21 juillet : Fête Nationale*
- *Samedi 15 août : Assomption*
- Lundi 17 août : Début de la 3^{ème} session d'examens (partie intégrante du 3^{ème} quadrimestre)
- Jeudi 3 septembre : Fin de la 3^{ème} session d'examens
- Samedi 5 septembre (au plus tard) : Fin des délibérations

2^{ème} quadrimestre

- Samedi 1^{er} février : Début du 2^{ème} quadrimestre
- Lundi 3 février : Début des cours du 2^{ème} quadrimestre
- *Dimanche 12 avril : Pâques*
- *Lundi 13 avril : lundi de Pâques*
- Du lundi 6 avril au samedi 18 avril inclus : suspension des cours - Vacances de printemps
- *Vendredi 1^{er} mai : Fête du travail*
- Samedi 16 mai : Fin des cours du 2^{ème} quadrimestre
- *Jeudi 21 mai : Ascension*
- Mardi 2 juin : Début de la 2^{ème} session d'examens (partie intégrante du 2^{ème} quadrimestre)
- *Dimanche 31 mai : Pentecôte*
- *Lundi 1^{er} juin : lundi de Pentecôte*
- Samedi 27 juin : Fin de la 2^{ème} session d'examens
- Mercredi 1^{er} juillet (au plus tard) : Fin des délibérations

Remarque :

[Semaine SMART](#) : du lu 21 au ve 25 octobre 2019 (= la 6^e semaine du 1^{er} quadrimestre)

Commentaires

Les dérogations au calendrier académique relatives aux débuts et fins de session d'examens et de délibération relèvent de la responsabilité des facultés, en concertation avec les autres facultés concernées par la dérogation. Ces dérogations seront approuvées par les organes facultaires au plus tard le 15 novembre pour la session de janvier et le 1^{er} mai pour les sessions de juin et de septembre. Le directeur de l'ADEF sera également informé des décisions prises. (CEFO 20/02/2012)

Les facultés sont autorisées à organiser les délibérations de cycle et les proclamations 1) au-delà de la session d'examens de juin ; 2) au-delà de la session d'examens de septembre, de manière à laisser plus de jours pour placer tous les examens de chaque session. (CEFO 12/11/2015)

Les dates de fin des délibérations fixées sont des dates limites. Les facultés peuvent donc terminer leurs délibérations plus tôt. (CEFO 17/12/2015)

En BAC1, une semaine, nommée SMART (*Semaine Multisite pour l'Aide à la Réussite et à la Transition*), est organisée au Q1, du lu 21 au ve 25 octobre 2019. Cette semaine fait partie intégrante du programme de première année de bachelier et permet l'organisation de tests formatifs, d'activités de remédiation, d'activités alternatives, de travaux personnels ou en groupe, la récupération de cours... Cette semaine peut aussi être organisée dans les autres années d'étude, selon le choix de la faculté. Les facultés sont autorisées à récupérer, au deuxième quadrimestre, les cours planifiés les jours de suspension (ex : Fête de l'université-Doctorats honoris causa, 1^{er} mai, lundi de Pentecôte...). (CEFO 19/12/2013)